

# **Comité d'éthique**

## Rapport d'activité 2025

## Résumé

- Organe consultatif
- Mission : Veiller à la cohérence entre les valeurs et les pratiques de Smart
- Mise en place : janvier 2019
- Composition (au 31.12.2025): 10 membres (6 sociétaires de catégorie A, 2 sociétaires de catégorie B, 2 expertes accompagnantes).
- 7 réunions en 2025
- 6 cas traités
- Renouvellement partiel des membres
- Participation au parcours d'intégration des nouveaux travailleur·ses de l'équipe support
- Contact : [comite.ethique@smart.coop](mailto:comite.ethique@smart.coop)

2

## I. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

En 2025, le Comité d'éthique de Smart a connu plusieurs évolutions dans sa composition, marquées par des départs et des arrivées de nouveaux membres.

### Départs

Lucas Lecomte (sociétaire de catégorie A) et Arnaud Barbier (sociétaire de catégorie B) ont quitté le comité en cours d'année, en raison de la fin de leur mandat.

### Arrivées

Suite à un tirage au sort organisé en juillet 2025, deux nouvelles personnes ont rejoint ou sont en cours d'intégration au comité.

Une membre de l'équipe support devrait également rejoindre le comité en 2026.

### Le comité d'éthique est composé de :

- 6 sociétaires de catégorie A (utilisateur·ices des outils et services) : Benoît De Visscher, Ann De Visscher (présidente), Nicolas Hellas, Séverine Lacante, Thibault Scheuer, Jean-Baptiste Friquet
- 2 sociétaires de catégorie B (équipe mutualisée) : Erwin Carlier et Julie Leduc
- 2 expertes accompagnantes : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Gabrielle Mirbeau, ex-membre du comité d'éthique de Coopaname

3

### Évolution du mode de fonctionnement

Le comité a poursuivi l'évolution de son mode de fonctionnement participatif, initié en 2024, en invitant systématiquement les demandeur·ses à participer activement aux réflexions sur les sujets qu'ils et elles soumettent. Cette approche vise à :

- enrichir les débats par la présence des personnes concernées
- assurer une meilleure compréhension des enjeux éthiques propres à chaque situation
- réduire le délai de réponse en permettant aux demandeur·ses de repartir avec une première idée des réflexions du comité
- ancrer davantage les réflexions du comité dans la réalité concrète

Le comité s'est réuni à sept reprises au cours de l'année. Il a également participé à une réunion inter-instances avec le Conseil d'administration, le Conseil d'entreprise, le Comité pour la prévention et la protection au travail et les directions de Smart (en octobre 2025), ainsi qu'au parcours d'intégration des nouveaux travailleur·es de l'équipe support.

## II. SUJETS TRAITÉS EN 2025

### L'intelligence artificielle

Le comité a finalisé en 2025 les travaux entamés en 2024 sur les enjeux de l'intelligence artificielle pour la coopérative et ses membres. Ce sujet, vaste et évolutif, soulève plusieurs

questions pour les travailleur·es autonomes : Quels impacts présents et futurs de l'IA sur les travailleur·es autonomes ? Quelles tensions possibles entre les différents métiers des travailleur·es autonomes dans le cas d'utilisation d'IA ? Faut-il une politique collective pour encadrer l'utilisation des IA par les travailleur·es autonomes ?

#### *Recommandation à la coopérative et à ses membres*

Une recommandation (auto-saisie) destinée à la coopérative ainsi qu'à l'ensemble des membres de Smart a été rédigée. Elle vise à encourager une utilisation éthique et réfléchie de l'IA dans le cadre des activités professionnelles.

Le comité y invite Smart à reconnaître l'existence de dilemmes éthiques, le manque de visibilité sur les impacts réels des IA pour les travailleur·es autonomes, ainsi que les risques juridiques émergents. Il encourage la poursuite des échanges et des débats collectifs afin d'accompagner l'évolution des usages. Le comité préconise également l'élaboration d'un cadre collectif et démocratique sur l'utilisation des IA. Enfin, il recommande de renforcer la documentation des impacts, l'anticipation juridique, l'accompagnement des membres, la diffusion d'outils de résistance et les actions de plaidoyer en matière de régulation.

4

#### *Grille de lecture pour l'équipe support*

Parallèlement à cette réflexion, à la suite d'une demande de l'Administration Déléguée, le comité a élaboré une grille de lecture spécifique pour accompagner les réflexions sur l'usage des outils d'intelligence artificielle par l'équipe support de Smart. Cette grille propose des points d'attention éthiques à considérer lors de l'adoption de ces technologies (transparence, impact sur l'emploi, coût environnemental, qualité des résultats, etc.).

### Travail du sexe

Le comité a examiné la question de l'accueil des activités des travailleurs et travailleuses du sexe au sein de la coopérative, dans le contexte d'un changement législatif sur le travail du sexe en Belgique.

Une recommandation a été finalisée et transmise à l'Administration Déléguée. Elle met l'accent sur :

- le respect des droits et de la dignité des travailleurs et travailleuses du sexe
- la nécessité d'une communication non stigmatisante
- l'importance de la formation et de la sensibilisation de l'équipe support
- la préparation d'une communication pour faire face aux éventuelles critiques externes.

### Pratiques de soins non conventionnels

À la demande d'un membre de l'équipe support, le comité a réfléchi aux enjeux éthiques liés aux pratiques de soins non conventionnels réalisées par des membres dans le cadre de leurs activités au sein de Smart.

La recommandation élaborée porte sur :

- l'importance du non-jugement et de la tolérance
- la nécessité de repérer les signaux faibles pour prévenir d'éventuels abus
- la transparence sur les décisions de validation ou de refus d'activités
- la proposition d'une note de sensibilisation à l'attention de l'équipe support.

## Conflit d'intérêt

Le comité a été saisi sur la question du conflit d'intérêt au sein du conseil d'administration et a organisé une rencontre avec Germain Lefebvre, directeur du Pôle Vie Coopérative, afin de :

- comprendre les mécanismes existants pour prévenir les conflits d'intérêts
- réfléchir à l'amélioration de la transparence sur ces questions

Les échanges ont permis de constater que des dispositifs existent (notamment dans le règlement de fonctionnement du CA), mais qu'une communication plus claire sur ces procédures pourrait être bénéfique. Le comité poursuivra les échanges sur ce sujet en 2026 en vue de formuler une recommandation.

## Activité d'un membre avec antécédents judiciaires

Le comité a été saisi par l'équipe support concernant un projet porté par un membre de la coopérative, condamné pour des faits de violences sexuelles, et dont l'objet même du projet portait sur les faits. Cette situation soulevait des questions éthiques.

Les débats du comité ont porté sur plusieurs questions fondamentales :

- Peut-on soutenir un projet porté par une personne condamnée après qu'elle a purgé sa peine ?
- Smart doit-elle se prononcer sur le contenu des activités de ses membres ?
- Quels sont les risques réputationnels pour la coopérative ?
- Comment concilier la liberté d'expression et le droit à une seconde chance tout en évitant de nouvelles victimes et en tenant compte de celles qui ont déjà subi un préjudice ?

Le comité a recommandé un encadrement spécifique du projet incluant :

- un rappel des valeurs de Smart
- une attention particulière portée aux victimes et si possible, proposer un accompagnement
- la mise en place d'actions de prévention lors de la réalisation du projet

Cette situation a conduit le comité à réfléchir plus largement à la question de l'accompagnement des victimes de violences.

## Suivi des recommandations

Le comité se réjouit de l'organisation, début 2026, d'un cycle de formations consacré à l'intelligence artificielle, ainsi que d'une conférence-débat sur cette thématique. Ces initiatives témoignent de la volonté de Smart d'accompagner tant ses membres que l'équipe support dans l'appropriation de ces enjeux. Ces initiatives témoignent de la volonté de Smart d'accompagner ses membres et son équipe dans une réflexion collective sur ces enjeux.

### III. PERSPECTIVES 2026

Pour l'année 2026, le Comité d'éthique prévoit de :

- **Finaliser et diffuser** la recommandation sur les conflits d'intérêts
- **Se pencher** sur la question des discriminations et comportements problématiques (saisine d'une membre)
- **Rester attentif** aux enjeux éthiques contemporains pour mieux accompagner la coopérative dans ses défis futurs
- **Continuer le travail de visibilité** du comité auprès des membres et de l'équipe support
- **Poursuivre l'amélioration** du mode de fonctionnement participatif, en intégrant les retours d'expérience et en renforçant la collaboration avec les différents acteurs et actrices de Smart, par le biais de rencontres inter-instances
- **Organiser une mise au vert** pour favoriser la cohésion entre les membres, anciens et nouveaux, et renforcer les compétences collectives du comité.

Le comité reste disponible pour toute question éthique que les membres de Smart ou l'équipe support souhaiteraient soumettre à sa réflexion.